

Version du document	Nature de la modification	Date
1	Création de la procédure	Juillet 2022

	RÉDACTION	APPROBATION	APPROBATION
Nom	Dorian ESPINASSE	Sabrina MIRANDA	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Responsable du SSIAD	Délégué
Visa			

1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de rappeler et de décrire les mesures de précautions standard que sont :

- L'hygiène des mains ;
- Le port de gants ;
- La tenue de protection ;
- La gestion de l'environnement ;
- La conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang.

2 - RESPONSABILITÉS

La responsable de service SIAD est responsable de l'application de ce protocole par les infirmiers(ères) coordinateurs(rices).

Les infirmières coordinatrices sont responsables de l'application de ce protocole par les professionnels de soins.

3 - DESTINATAIRES

La responsable de service SIAD, les infirmières coordinatrices et le personnel d'intervention du service de soins.

4 - PRÉAMBULE

Les précautions standard sont un ensemble de mesures dont l'objectif est d'assurer la protection systématique du bénéficiaire et de l'intervenant lors des interventions. Ce protocole indique les recommandations à suivre vis-à-vis des risques infectieux liés au contact avec le sang et/ou liquides biologiques qu'ils soient ou non souillés par du sang, tout produit d'origine humaine (selles, vomissements, etc.), la peau lésée et les muqueuses.

5 - DOCUMENTS SUPPORTS SUR EXTRANET

- Protocole lavage simple des mains : PR3 V02
- Protocole utilisation de la solution hydro alcoolique : PR53 V01
- Protocole port du masque : PR48 V01
- Protocole utilisation des gants à usage unique : PR4 V01
- Protocole pour la gestion de cas de gale et covid : PR1 V01 et PR50 V02

6 - LES MESURES DES PRÉCAUTIONS STANDARD

L'HYGIENE DES MAINS

Prérequis : ongles courts et propres, sans vernis ni faux ongles, absence de bijoux (excepté alliance), tenue manche courte ou avant-bras dégagés.

COMMENT :

- **La désinfection par friction** avec une solution hydroalcoolique : à réaliser sur des mains visuellement propres et sèches et en absence de souillure visible : technique à privilégier
- **Le lavage au savon doux** : réservé aux situations où les mains sont visuellement souillées ou humides

QUAND :

- Avant tout contact direct avec un bénéficiaire ;
- Après le dernier contact direct ou soins avec un bénéficiaire ;
- Après contact avec l'environnement du bénéficiaire ;
- Entre un soin contaminant et un soin propre d'un bénéficiaire ;
- Avant le port de gants ;
- Avant tout soin propre ;
- Immédiatement après le retrait des gants ;
- Après exposition au sang ou liquides biologiques.

LE PORT DE GANTS DE SOINS : sans latex et non poudrés

- Pour tout soin exposant à un risque de contact avec du sang, des liquides biologiques qu'ils soient ou non souillés par du sang, des muqueuses ou la peau lésée ;
- Lors de la manipulation de linge et matériel souillé ;
- Lorsque les mains du soignant présentent des lésions cutanées.

Les toilettes sans gants sur peaux saines sont possibles / recommandées.

1 paire = 1 acte de soin

LA TENUE DE PROTECTION

- **Protection de la tenue professionnelle** lorsque les soins ou manipulations sont souillants, mouillants ou exposent à un risque de protection de liquides biologiques :
 - Tablier imperméable à usage unique : soins souillants et/ou mouillants lors des toilettes au lit complète ;
 - Surblouse à manches longues à usage unique : exposition majeure aux infections et/ou contamination (cas de gale, Covid, etc.) ;
 - Eliminer la protection à la fin de l'acte de soins ou entre deux bénéficiaires via le circuit des ordures ménagères.
- **Protection du visage = Masque :**
 - Les professionnels : en cas de risque de projection ou aérosolisation, en cas de syndrome respiratoire infectieux ou en cas de risque d'exposition de liquides biologiques d'origine humaine.
 - Les bénéficiaires : en cas de symptômes respiratoires de type toux.

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

- **Le matériel de soins (cuvette, adaptable, aides techniques, etc.) :**
 - Réaliser un nettoyage avec un détergent-désinfectant et papier essuie tout ou tout autres produits présents au domicile.
- **Les surfaces souillées :**
 - En cas de souillure des surfaces par du sang ou des liquides biologiques, réaliser un nettoyage des surfaces souillées au détergent-désinfectant et papier essuie tout ou tout autre produit présent au domicile.
- **Le linge souillés et déchets (manipuler avec des gants et EPI adaptés) :**
 - Le linge souillé ne doit pas être secoué et doit être évacuer à l'endroit prévue à cet effet ;
 - Les déchets souillés doivent être éliminés via le circuit des ordures ménagères.

7 – EXPOSITION AU SANG OU AUX LIQUIDES BIOLOGIQUES**Réaliser les premiers soins en urgences**

- Accident par piqûre, blessure ou contact sur peau lésée : nettoyage de la plaie à l'eau puis désinfection avec lingette disponible dans la trousse de soins ;
- Projection sur muqueuse (œil) : rinçage abondant à l'eau ou au sérum physiologie pendant au moins 5 minutes.

Se rendre aux urgences (ou médecin traitant) pour l'évaluation et le suivi du risque infectieux :

- Prévenir son responsable hiérarchique ;
- Faire une déclaration d'accident du travail.